

Conseil d'Administration du 26 mai 2021

Délibération n°2021-10 : Installation d'un membre du Conseil d'Administration

Membres en exercice : 14
Membres présents : 9
Procurations : 1
Suffrages exprimés : 10
Vote : Pour : 10
Contre :

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Représentant l'Etat :

- o Mme Sylvie CENDRE, Sous-préfète de Saint-Paul
- o Mme Christine RICHET, Direction des Affaires Culturelles de La Réunion

Personnalités qualifiées :

- o M. Gérard D'ABBADIE, PDG des Cliniques les Tamarins et les Flamboyants

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe à la culture, Procuration de M. olivier HOAREAU
- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port

Représentant les étudiants :

- o Mme Nora OTTENWAELDER, Représentant suppléant des étudiants du 1^{er} cycle
- o Mme Kenza CRONIER, Représentant titulaire des étudiants du 2nd cycle
- o Mme Amandine PATIN, Représentant suppléant des étudiants du 2nd cycle

Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Personnalités qualifiées :

- o Mme Huguette VIDOT, procuration à M. Gérard D'ABBADIE

Représentant la Région Réunion :

- o M. Olivier RIVIÈRE, Vice-Président du Conseil Régional
- o M. Louis-Bertrand GRONDIN, Conseiller Régional délégué la Formation professionnelle et à l'apprentissage

Représentant le Département

- o Mme Maryse DACHE, Conseillère Départemental, procuration à M. Gérard D'ABBADIE

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o Mme Béatrice BINOCHÉ, Directrice du Frac (*en visioconférence*)
- o Mme Séverine CHADELAUD, Région Réunion (*en visioconférence*)
- o Mme Natacha PROVENSAL, conseillère Arts plastiques et Musées
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o Mme Patricia de BOLLIVIER, ESA Réunion, Directrice
- o M. Frédéric MARY, ESA Réunion, Directeur des Etudes
- o M. Harry CHEREAU, ESA Réunion, Comptable (*en visioconférence*)
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Gérard D'ABBADIE ;

Le conseil d'administration de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion réuni en séance le mercredi 26 mai 2021

Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

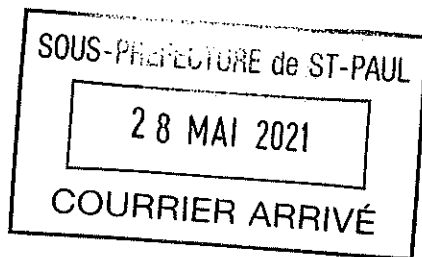
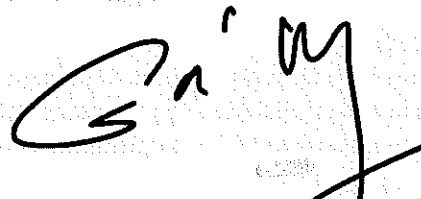
Vu le courrier de la DAC de La Réunion en date du 07/05/2021 renouvelant le mandat de Mme Béatrice BINOCHÉ en tant que personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de l'ESA Réunion.

DECIDE

De procéder au renouvellement du mandat de Mme Béatrice BINOCHÉ en tant que personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration.

Fait à Le Port, le 26 mai 2021

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion
M. Gérard D'ABBADIE



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.